

## **Rapport commun de la Commission ordinaire et de la Commission des finances sur le préavis 2019 / 04 concernant la réfection d'un mur de soutènement dans le hameau du Chêne**

La Commission ordinaire s'est réunie le 8 mai 2019, à 18h30 en salle de Municipalité à la Maison de Commune.

Etaient présents : Mme et MM Anne Bielman, François Meili, Jérôme Knobl, Marc Thévenaz et Denis Aviolat (1<sup>er</sup> membre).

Pour la commune : M Christian Bridevaux, ingénieur communal.

La Commission des finances s'est réunie le 17 juin 2019.

Etaient présents : Mmes et MM. Marianne Marsden, Anna Russo, Michaël Dupertuis, Jean-Philippe Marlétaz, Xavier Noël, Christoph Roesler (président).

La Commission ordinaire remercie M. Bridevaux pour ses explications et réponses aux questions.

Le préavis 2019/04 demande l'autorisation de procéder à la réfection d'un mur de soutènement pour un montant de 235'000.--.

Les premiers problèmes sont apparus en 2015 avec des moellons qui se détachent du mur et dévalent les vignes tout en engendrant des dégâts et des risques d'accident.

De l'avis de tous, ces travaux sont obligatoires et plutôt urgents. Nous avons apprécié l'idée des moellons apparents qui seront tout à fait intégrés au paysage.

Une question relative à la Huppe fasciée a été soulevée par un membre, en effet ce magnifique volatile fait partie d'un programme de conservation au niveau Suisse. Nous demandons donc à la municipalité de prévoir 2-3 nichoirs sur la longueur de ce mur, ce qui n'engendrera pas de frais supplémentaires puisqu'ils seront à la place d'un moellon.

Sachant que le montant de 180'000.- était au budget 2019, que 2 offres sur 4 sont rentrées, que l'entreprise choisie a reconfirmé son prix de 2017, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire et la Commission des finances vous recommande à l'unanimité de voter les décisions suivantes :

**Vu** le préavis municipal n° 2019/04;

**Où** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;  
**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**le Conseil communal de Bex décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du mur de soutènement du DP 1094 au Chêne ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 235'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 235'000.-- sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 11'750.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la Commission ordinaire

Denis Aviolat



Pour la commission des finances

Christoph Roesler

Bex, le 21 juin 2019

